

MADE IN BREIZH

Marché artisanal estival

Cahier des charges - édition 2026

1 - Présentation

La ville d'Erquy organise **Made in Breizh**, marché artisanal estival.

Il se déroulera les lundis soir **du 06 juillet au 24 août 2026 inclus**, soit 8 soirées, de 17h00 à 20h00, sous la halle du marché et place du Nouvel Oupeye.

Les visiteurs y auront accès librement et gratuitement.

Date	Horaire	Lieu
Lundi 06 juillet 2026	17h00 à 20h00	Halle du marché et place du nouvel Oupeye
Lundi 13 juillet 2026	17h00 à 20h00	Halle du marché et place du nouvel Oupeye
Lundi 20 juillet 2026	17h00 à 20h00	Halle du marché et place du nouvel Oupeye
Lundi 27 juillet 2026	17h00 à 20h00	Halle du marché et place du nouvel Oupeye
Lundi 03 août 2026	17h00 à 20h00	Halle du marché et place du nouvel Oupeye
Lundi 10 août 2026	17h00 à 20h00	Halle du marché et place du nouvel Oupeye
Lundi 17 août 2026	17h00 à 20h00	Halle du marché et place du nouvel Oupeye
Lundi 24 août 2026	17h00 à 20h00	Halle du marché et place du nouvel Oupeye

2 - Conditions d'accès

Le marché artisanal estival **Made in Breizh** reçoit exclusivement des artisans locaux ou régionaux (production artisanale, artistique, produits traditionnels, du terroir, ...) dont l'activité est en cohérence avec l'image de la Bretagne. Il faut préalablement faire acte de candidature et retourner un dossier complet (fiche de candidature à remplir accompagnée de diverses pièces à fournir) à la ville d'Erquy **au plus tard lundi 18 mai 2026 dernier délai**.

Un comité de sélection statuera sur chaque candidature. Lorsque plusieurs propositions concerneront des gammes de produits similaires, le comité veillera à limiter le nombre de

candidatures retenues. Il se réserve le droit de refuser une candidature ne lui paraissant pas en adéquation avec la notion d'artisanat, de production locale, de l'image d'Erquy ou de la Bretagne.

Les réponses seront transmises aux candidats au plus tard le 29 mai 2026.

Le fait d'être retenu pour une édition ne constitue pas un droit à revenir pour les éditions des années suivantes, il faut d'abord faire acte de candidature.

3 - Fonctionnement

L'édition 2026 du marché se déroulera sur un seul site en centre-ville, de la halle du marché à la place Oupeye.

L'emplacement sera défini par le placier désigné par l'organisation et ne pourra pas être contesté.

L'emplacement devra être laissé propre (des containers seront mis à disposition à cet effet à proximité).

Dans le cas de producteurs ayant besoin de leur véhicule (respect de la chaîne du froid, ...), ils doivent impérativement le préciser sur la fiche de candidature.

Possibilité de branchement électrique, la puissance nécessaire est à préciser sur la fiche de candidature.

Chaque artisan se chargera de son installation avec son propre équipement.

L'installation des artisans se fera de 16h00 à 17h00 exclusivement, sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy. Passé ce délai, les artisans devront stationner sur un emplacement désigné par la Police Municipale avant de pouvoir décharger leur matériel en vue de leur installation à l'emplacement qui leur est réservé.

La désinstallation se fera à partir de 20h00 (mais pas avant !), sous l'autorité de la Police Municipale d'Erquy.

Les véhicules devront être stationnés sur un parking réservé, à proximité.

4 - Engagement

Chaque artisan sélectionné s'engage à être en situation d'exposition lors des 8 soirées à l'emplacement qui lui sera désigné par le placier.

En cas d'empêchement, il devra obligatoirement prévenir la ville d'Erquy de son absence et fournir une excuse recevable, faute de retrait définitif, sans qu'il puisse faire valoir un quelconque préjudice financier ou moral.

Chaque artisan autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles) prises dans le cadre de sa participation sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Chaque artisan s'engage à respecter le cahier des charges ainsi que les consignes de l'organisateur transmises par son délégué sur place (placier, agents de la ville d'Erquy).

Le code de la route sera bien évidemment respecté aux abords de l'espace d'exposition.

La participation au marché artisanal estival **Made in Breizh** implique l'acceptation totale et sans réserve de ce cahier des charges.